



Délibération n° 19.01

ASSEMBLEE DE L'EUROMETROPOLE LILLE-KORTRIJK-TOURNAI

Séance du 29 mars 2019

Nombre de délégués : 80

Sous la présidence de Mme Martine AUBRY

Présents (24) :

Mmes. AUBRY, BOUCHART, BOULET, FOURNIER, MASSE, PEUCELLE, VIVIER-VERPOORT.

MM. BRACAVAL, CASTEL, CRUCKE, DE BETHUNE, DE CLERCK, DECALUWE, DETERPIGNY, DUHEM, DUQUENNE, KHITER, KINGET, LEGRAND, LIENART, OURAL, PARGNEAUX, VANPARYS, VEROONE.

Excusés ayant donné pouvoir (18) :

Mmes DE RAMMELAERE, FERON, LABADENS, LIENARD, PARY-MILLE.

MM. BYTTEBIER, CASIER, DASSONVILLE, DECLERCQ, DE KLERCK, DHERSIN, HUSTACHE, KETELS, RONSE, VANDERSTICHELEN, VANDERSTRAETEN, VERKEST, VERSCHOORE.

Excusés (33) :

Mmes DE RAMMELAERE, FERON, HOLLEVOET, LABADENS, LAHAYE-BATTHEU, LIENARD, PARY-MILLE.

MM. BYTTEBIER, CASIER, CASTELAIN, CASTERMAN, DASSONVILLE, DECLERCQ, DE COENE, DE KLERCK, DEMOTTE, DEVOS, DHERSIN, DURNEZ, HANNA, HIMPE, HUSTACHE, KETELS, LALANDE, LECERF, RONSE, VAN QUICKENBORNE, VANDERSTICHELEN, VANDERSTRAETEN, VERKEST, VERSCHOORE, VUYLSTEKER, WACQUIER.

Absents (23) :

Mmes ARNOULD, CLOET, DEBOOSERE, DESBUQUOIT, DURENNE, GAUTIER, SOUBRIER, VERDONCK, VIENNE, VOITURIEZ.

MM. BEZIRARD, CABAYE, CAUDRON, DANZIN, DAUBRESSE, DE HANDSCHUTTER, DENIS, DESCHAMPS, DUBOIS, ELEGEEST, FRANCEUS, JACOB, ROLLAND.

OBJET : Délibération cadre sur l'engagement stratégique de l'Eurométropole pour la préservation de la qualité de l'air dans le bassin transfrontalier

Adoptée à l'unanimité

Délibération cadre sur l'engagement stratégique de l'Eurométropole pour la préservation de la qualité de l'air dans le bassin transfrontalier

Délibération 19. 01

Depuis bientôt 40 ans, des engagements ont été pris à tous les niveaux politiques, afin de réduire les émissions de polluants et des gaz à effets des serres.

Au niveau international, la convention de Genève et ses protocoles sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en vigueur depuis 1988, représente une référence fondamentale.

Elle engage les parties 'à réduire et prévenir la pollution atmosphérique, y compris le transport transfrontalier de la pollution «et à élaborer» des politiques et stratégies pour réduire les émissions atmosphériques par des échanges d'information et moyennant des programmes de surveillance et de recherche' (Convention de Genève).

Vu la ratification en 2015 de l'accord de Paris, qui faisait suite à une mobilisation politique et diplomatique inédite au niveau mondial,

Vu l'agenda 2030 de l'ONU de développement durable, adopté en 2015 par tous les états membres comprenant des objectifs, climat et énergie durable,

Vu les engagements français et belges faits au titre de la législation européenne dans la politique énergie-climat de l'Union Européenne (paquet législatif climat-énergies renouvelables),

Rappelant les dispositions de la 'Convention Espoo' sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans les contextes « transfrontière », entrée en vigueur en 1997, qui stipule notamment que l'étude des impacts sur l'environnement par les Parties signataires de la Convention doit précéder toute prise de décision ou autorisation d'entreprendre toute activité ...,

En référence, à l'expérience des partenaires du Grand Genève et au processus qui a permis la signature du protocole d'accord qualité de l'air- PACT'Air - comprenant un plan d'action transfrontalier,

Rappelant que tous les secteurs d'activité -industrie, transports, résidentiel, agriculture – contribuent à la pollution et que la politique en faveur de la préservation de l'environnement nécessite des actions ambitieuses qui s'inscrivent dans la durée et aux niveaux international, européen, national et local,

Soulignant que dans un cadre transfrontalier, l'interdépendance des activités économiques, des modes et infrastructures de circulation, des comportements de mobilités des citoyens et acteurs économiques implique une concertation étroite des politiques publiques de part et d'autre de la frontière,

Vu la déclaration d'intention signée, relative au renforcement en matière de mobilités et de transport transfrontalier, entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Royaume de Belgique,

Vu la déclaration d'intention signée, relative au renforcement de la coopération en matière de transport transfrontalier régional, entre le Gouvernement de la République Française, la Région des Hauts-de-France, la Région Flamande, la Région Wallonne, le GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et le GECT West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale,

Considérant que les effets néfastes des perturbations climatiques sur l'environnement nécessitent la mise en place de politiques publiques en vue d'atténuer et de prévenir ces effets,

Considérant les préoccupations de plus en plus accrues des citoyens de part et d'autre de la frontière concernant l'évolution de la conjoncture climatique et les impacts de la pollution sur leur santé,

Vu la dynamique 'développement durable' présente sur tout le territoire de l'Eurométropole pour s'adapter au climat, soutenir la transition énergétique et stimuler l'engagement des citoyens, et qui montre l'abondance des perspectives envisagées, au travers de plans, d'actions transversales, d'initiatives associatives et citoyennes...,

Considérant les travaux et les expériences réalisés par l'Agence de l'Eurométropole et ses partenaires au travers du Parc bleu, du groupe mobilité durable, du partage des bonnes pratiques énergétiques, dans le cadre de l'axe 'développement durable' de l'Eurométropole 2.0,

Considérant la concertation transfrontalière engagée par le groupe de travail de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur le contournement de la MEL par les poids-lourds en transit, et la proposition de plan d'action élaboré à l'issue des travaux des séquences transfrontalières franco-belges organisées par le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) des Hauts-de-France en 2017 et 2018,

En réponse à la demande formulée lors de l'Assemblée du 7 décembre 2018 d'organiser, en urgence, un cadre stratégique permettant de définir une vision commune des acteurs eurométropolitains en faveur de la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air,

Vu la mise en place de la circulation différenciée dans la Métropole Européenne de Lille le 27 février 2019 par le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Nord pour faire face à un nouvel épisode critique de pollution,

Considérant que le GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a dans ses fondamentaux d'assurer un dialogue entre les différentes composantes du territoire franco-belge, de définir et de développer une vision stratégique, de mettre en cohérence les actions de portée transfrontalière et de faciliter la mise en œuvre de projets,

Étant donné que nous sommes un bassin d'air unique, que nous sommes tous concernés, que nous portons tous une responsabilité à notre échelle,



La présente délibération propose que l'Eurométropole et ses partenaires

1 - Se dotent d'une vision stratégique commune et cohérente pour la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air sur le bassin transfrontalier à l'instar du protocole PACT'Air de l'agglomération du Grand Genève, et **s'engagent à :**

- > Obtenir rapidement un premier état des lieux/diagnostic trans-frontières des origines et des types de polluants sur le bassin de l'Eurométropole (via les experts des 3 versants, via le centre de recherche de la Commission européenne, ...)
- > Contribuer à la mise en place d'un outil partagé pérenne, de modélisation, d'observation, de prévision et de communication (3 ans via le projet TransAIR, prolongé d'une convention de 3 ans)
- > Mettre en place un dispositif franco-belge de gestion de crise en cas d'épisode de pollution de l'air dans le bassin de l'Eurométropole. (Entamé par des exercices fictifs organisés en février et en juin par l'EMIZ - État-Major Interministériel de Zone de Défense et de Sécurité-)
- > Accompagner les changements de comportement des citoyens et des collectivités, à leurs échelles, dans les secteurs de la mobilité durable et de la transition énergétique de l'habitat. Par exemple via la communication engageante prévue dans le projet TransAIR (faciliter le passage à l'acte, accompagner les communes dans la rénovation énergétique, valoriser l'outil 'Convention des Maires', organiser un débat citoyen qualité de l'air cf. Ville de Lille...)
- > Identifier et expérimenter de nouveaux moyens d'actions afin de relever les grands défis qui se présentent à l'horizon. Cela, notamment par le partage, la mutualisation des connaissances, des compétences, des expériences, des moyens, des pratiques exemplaires et des alternatives durables, existantes sur tout le territoire et en Europe. (Par ex : les accords Green Deal mobilité et le Green Deal habitat, ville de Malaunay-Normandie)
- > Engager des actions visant à favoriser la mobilité transfrontalière des résidents tout en limitant les émissions de CO2.
- > Tenir compte des impacts de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- > **Avoir conscience que la responsabilité des choix du présent en matière de pollution, dessinera l'avenir de la qualité de vie sur le territoire** (santé, mobilité, prix de l'énergie, boisement, urbanisme durable, écologie urbaine, bassin d'emploi...).

Les décisions permettent la résolution des crises urgentes mais doivent aussi modeler les situations de l'avenir proche et lointain.

2 - S'engagent à mettre en œuvre cette vision stratégique commune en :

a) mobilisant notamment leurs Ressources humaines

> **Tel que par ex. l'engagement pris lors de la dernière Assemblée Générale par le versant Wallon de recruter une personne chargée d'être l'interface avec l'Eurométropole, afin de collaborer efficacement à la gestion de ces problématiques.**

La qualité de l'air est un défi complexe qui implique de facto de travailler avec les parties prenantes des divers secteurs sources de pollution, et aussi avec les experts du climat et du développement durable des 3 versants. Il demande de coordonner le savoir d'une multitude d'acteurs. Il est en effet nécessaire de connecter les connaissances et les compétences afin d'identifier les actions pertinentes à mener.

Que ce soit des actions complémentaires à celles déjà en place, pour combler les lacunes, ou que ce soit des actions issues de la recherche de pratiques modernes et innovantes applicables sur les 3 versants.

> En réalisant une modélisation des reports de circulation et sur le report de la pollution.

Elle est nécessaire dans le cas où des déviations du trafic sur un versant présentent des impacts logistiques et environnementaux sur l'autre versant.

Des analyses des sources et des types de polluants et des perspectives, seraient utiles pour donner une perspective hélicoptère et permettre de mieux choisir les actions à mener, pour qu'elles soient adaptées à une situation réelle de terrain et pour être réalisées en rapport au contexte transfrontalier. Selon les situations spécifiques des versants, le choix sera fait d'agir ensemble ou séparément.

> En ayant le réflexe transfrontalier, en découvrant les expériences des autres versants et en instaurant l'échange et l'application des bonnes pratiques (ex : facilitation cyclistes, pratiques d'économie circulaire, ferme urbaine, slow food,...).

b) En inscrivant la qualité de l'air dans l'axe développement durable de l'Eurométropole 2.0

Afin de proposer un co-pilotage élu-société civile avec pour objectif d'entamer rapidement un processus d'élaboration de plan d'actions à visées transversales et à réaliser à court, moyen et long termes.

c) En participant aux consultations du groupe actions mobilité et en enrichissant les travaux qui concernent par exemple, la mobilité durable et les projets de déviation des poids lourds et des zones de circulation restreintes ou basses émissions (restrictions horaires, déviation sur l'autoroute...).

d) En favorisant les synergies avec les autres projets menés sur le territoire tels que le projet INTERREG TransfAIR.

3 - Mandatent l'Agence de l'Eurométropole pour :

> S'impliquer dans le projet TransfAIR à travers le volet communication engageante citoyenne (cf. annexe2)

> Organiser avec l'appui des partenaires les consultations pour l'élaboration d'un plan d'actions détaillé visant à améliorer la qualité de l'air sur le bassin transfrontalier conformément aux orientations définies au point I.

> S'inspirer des autres districts transfrontaliers

> Faire de la veille européenne

> Rapporter à l'Assemblée les avancées de l'action qualité de l'air.

Ainsi, il est demandé à l'Assemblée de donner son accord pour que les membres de l'Eurométropole,

a) se dotent d'une vision stratégique en faveur de la qualité de l'air en utilisant comme base des informations factuelles, chiffrées et partagées sur la situation et les sources de la pollution de l'air dans le bassin transfrontalier (modélisation du bassin transfrontalier) afin de sortir des pré-supposés.

b) mobilisent leurs ressources humaines ou/et en sous-traitances en proportion des ambitions et du défi de la qualité de l'air et en prenant en compte les nécessités de l'action transfrontalière. En effet, comme déjà dit plus haut, ce défi est celui de la coordination des dynamiques de plusieurs secteurs et celle des connaissances et compétences d'acteurs multiples dans un contexte transfrontalier tripartite, public et privé.



